

220C0342 FR0000120966-DIV03

24 janvier 2020

Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général

SOCIETE BIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2020, le groupe familial Bich a informé l'Autorité des marchés financiers, en application de l'article 234-5 du règlement général, qu'il détenait, au 31 décembre 2019, 20 672 829 actions BIC représentant 41 098 563 droits de vote, soit 45,40% du capital et 61,31% des droits de vote de cette société¹, répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
MBD^2	12 840 000	28,20	25 545 000	38,11
Participation directe famille Bich	7 832 829	17,20	15 553 563	23,20
Total concert familial Bich	20 672 829	45,40	41 098 563	61,31

Il est rappelé que l'évolution de la participation du groupe familial Bich au cours de ces derniers mois est la suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Situation au 30 juin 2018 ³	20 575 491	44,11	41 017 535	60,32
Situation au 13 novembre 2018 ⁴	20 572 491	44,08	41 011 351	60,30
Situation au 31 décembre 2018 ⁵	20 599 491	44,77	41 035 351	60,93
Situation au 30 avril 2019 ⁶	20 621 198	44,82	41 066 438	60,96

¹ Sur la base d'un capital composé de 45 532 240 actions représentant 67 035 094 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² MBD est une société en commandite par actions qui regroupe la plupart des membres du groupe familial Bich, ceux-ci détenant par ailleurs une participation directe dans la société BIC.

³ Cf. D&I 218C1299 du 16 juillet 2018.

⁴ Cf. D&I 218C1830 du 13 novembre 2018.

⁵ Cf. D&I 219C0129 du 21 janvier 2019.

⁶ Cf. D&I 219C0811 du 17 mai 2019.